



COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 18 JANVIER 2010

Présents : MM. APPERCEL Luc, EROYAN Daniel, JAFFRE Bernard, DUBOST Jean-Pierre, BERTRAND Yves, JAFFRE Renée, BERTRAND Pascale, DUCROZET Evelyne, BAGOT Arielle, FRANCELIN Gérard, JAMBON Martine, SERTHELON Murielle.

Absents excusés :

Absent :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission par écrit de Monsieur Michel GIRAUD de ses fonctions de Conseiller Municipal.
- Le Conseil Municipal approuve **le compte rendu de la précédente réunion.**

- **Urbanisme :**

Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes demandes déposées depuis la dernière réunion.

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer le Droit de Préemption Urbain sur les parcelles C 297, C 298, A 850 et le tiers indivis de la parcelle A 852.

- **Travaux nouvelle mairie :**

Les travaux sont réalisés selon le planning prévu.

Le Conseil Municipal approuve les avenants au marché initial de travaux soit :

- . Lot n° 01 – Gros œuvre : - 5 637,96 € H.T.
- . Lot n° 04 – Menuiserie alu, serrurerie : + 9 627,00 € H.T.
- . Lot n° 05 – Menuiserie bois : - 222,25 € H.T.

- **Requête de Mr Charles ROSSI :**

Monsieur Rossi a présenté une requête auprès du Tribunal Administratif suite à une chute en vélo lors du rallye cyclotourisme du Beaujolais autorisé par Monsieur le Préfet en 2004. Le dossier sera transmis à l'avocat de la Commune pour établir un mémoire.

- **Voirie :**

. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un particulier se plaignant de la vitesse excessive des véhicules sur la route de Saint Lager avant le panneau d'entrée d'agglomération situé juste avant le cimetière. Ce panneau d'agglomération ne peut encore être avancé plus en amont, car dans une zone d'agglomération limitée à 50 km/heure, il doit y avoir continuité des constructions.

. La signalisation route de Belleville va être mise en place rapidement, dont une partie sera en zone 30 avec passage alterné au niveau du pont sur le Sancillon

. Programme de voirie 2010 :

L'Adjoint à la commission voirie présente les propositions d'aménagement de voirie devant la nouvelle et l'ancienne mairie. Des demandes de modification seront faites (barrières, béton désactivé à la place des pavés) afin de diminuer le coût. En fonction du coût définitif les travaux pourront être effectués en 2 tranches.

Le conseil municipal ne souhaite pas engager pour le moment des nouveaux travaux de réfection de voirie (La Garenne, Pinassé, la Grand Raie) tant que les pratiques de cultures agricoles et viticoles ne permettront pas de garantir la pérennité des réparations engagées.

. Nom de rue et allée :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le nom « allée des Sources » à la voie située derrière l'immeuble et les villas Carenthia qui dessert la plate forme communale qui peut être utilisée comme parking.

- **Construction de la nouvelle station d'épuration :**

. Un compte rendu de la dernière réunion du 11 janvier 2010 avec le maître d'œuvre est fait.

. Le Conseil Municipal souhaite que la Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône engage des travaux de réparation et renforcement des berges du Sancillon le long de la station d'épuration.

- **Autosurveillance 2010 de la station d'épuration actuelle :**

Le Conseil Municipal approuve la proposition faite par EPTEAU pour l'autosurveillance 2010 de la station d'épuration pour la somme de 2 800,00 € H.T.

- **Licence de taxi :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du renouvellement d'une demande de licence de taxi, et décide de la maintenir sur liste d'attente.

- **Contrat Unique d'Insertion :**

Le Conseil Municipal décide de passer une convention avec le Pôle Emploi pour un Contrat Unique d'Insertion (30 heures par semaine) pour réaliser l'entretien dans les bâtiments communaux à partir de fin janvier.

- **Budget – Finances :**

Le responsable des finances demande aux différentes commissions de faire estimer les dépenses envisagées par chacune d'elles pour 2010, afin de faire dès janvier une réunion préparatoire du budget 2010.

- **Projet OPAC du Rhône :**

Le Conseil Municipal décide d'annuler la précédente délibération en date du 06 Juillet 2009 et de vendre la parcelle hors chemin le long de la rivière à l'OPAC du Rhône aux conditions prévues.

- **Taux de promotion pour l'avancement de grade :**

Le Conseil Municipal avait proposé un taux de 100 %, le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal décide un taux de 100 %.

- Le responsable de la **commission consultative communale** pour le recensement agricole 2010 fait un compte rendu de la réunion préparatoire.

- Le Conseil Municipal prend connaissance de **l'arrêté préfectoral du 11/12/2009** autorisant la Société JONCHIER Bernard de Monsols à épandre des effluents de lisier de dindes sur notre commune et celles du Val de Saône. Le conseil municipal souhaite de ce fait s'associer aux autres conseils municipaux concernés pour décider d'une action commune.

- **Plan Climat Energie Territorial :**

Le Conseil Municipal désigne Mr Bernard JAFFRE comme élu référent au comité de pilotage qui va être constitué dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial au niveau intercommunal avec la CCBVS.

- Le Conseil Municipal prend connaissance de **différents courriers reçus**, notamment l'arrêté préfectoral sur la mise en exploitation de terres incultes, l'arrêté concernant les dysfonctionnements constatés à la distillerie du Beaujolais.

La Secrétaire de séance :

Murielle SERTHELON.

Charentay, le 21 janvier 2010

Le Maire :

Luc APPERCEL.